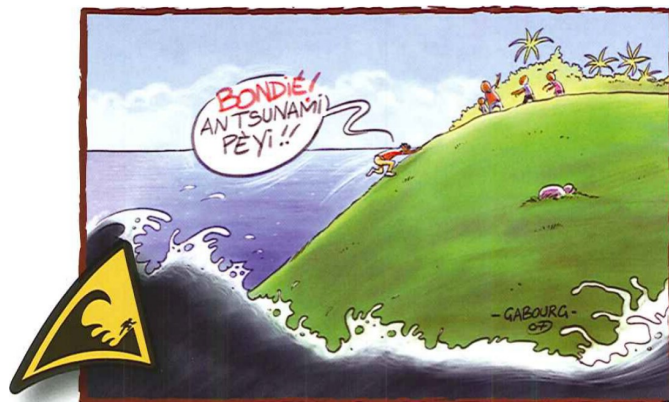
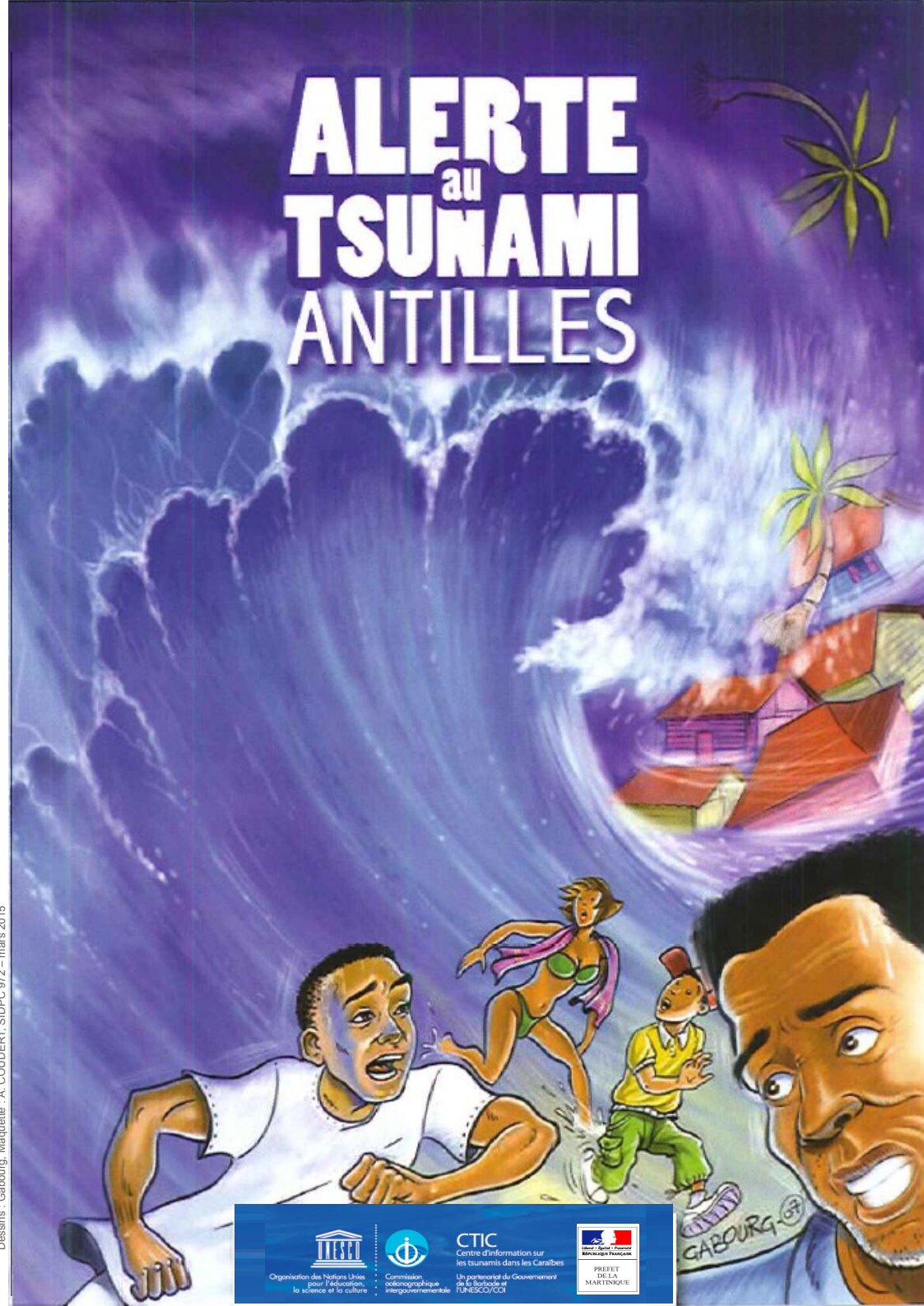


Que faire en cas de danger ou d'alerte ?

1. Un tsunami d'origine locale peut frapper en quelques minutes : **SOYEZ ATTENTIF AUX SIGNES NATURELS ET ÉVACUEZ RAPIDEMENT LES BORDS DE MER** sans attendre la diffusion d'une alerte officielle.
2. Un tsunami d'origine régionale se propage sur des distances allant de 100 à 1 000 km et peut frapper en quelques dizaines de minutes. Avant même l'annonce officielle d'une alerte tsunami : **SOYEZ ATTENTIF AUX SIGNES NATURELS ET ÉVACUEZ !**
3. Un tsunami d'origine lointaine peut prendre plusieurs heures pour traverser un océan. Dans ce cas, vous recevrez une alerte officielle par la radio, la télé ou tout autre moyen de diffusion.
4. Dès réception de l'alerte officielle, réagissez immédiatement aux consignes des autorités. Évacuez rapidement, **À PIED**, la côte et les zones basses vers des points refuge (à 10-15m d'altitude).
5. Restez éloigné des rivières, les vagues peuvent remonter leur lit.
6. Si vous n'avez pas le temps de fuir, recherchez un bâtiment solide et accessible de plusieurs étages, grimpez à l'étage le plus élevé ou sur le toit. A défaut, grimpez sur un arbre solide et agrippez-vous.
7. Restez en lieu sûr et attendez la fin de l'alerte officielle.
8. Ne téléphonez pas, pour éviter de saturer les réseaux, utilisez les sms.



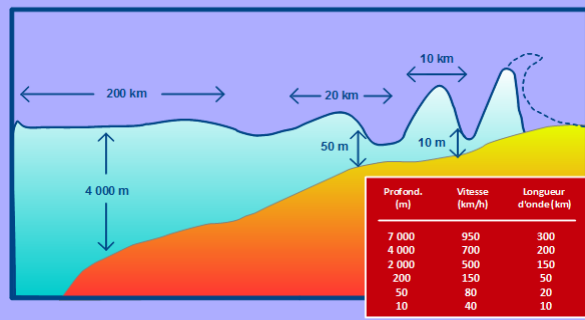
Dessins : Gabourg, Marquette ; A. COUDERT, SIDPC-972 – mars 2015



Le Tsunami aux Antilles

Qu'est-ce qu'un tsunami ?

Les tsunamis ralentissent et grandissent lorsqu'ils s'approchent du rivage.




Les tsunamis sont une série de vagues océaniques de grande longueur d'onde, au large. Cette longueur d'onde (ainsi que la vitesse de propagation des vagues) diminue à l'approche des côtes tandis que la hauteur des vagues est amplifiée. A la côte, leur vitesse est de l'ordre de 40 km/h.

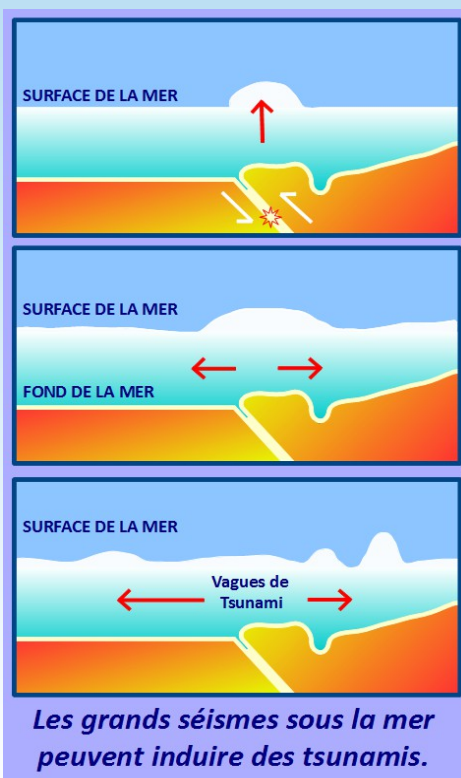
Les tsunamis sont des phénomènes déclenchés principalement par :

- des **séismes** situés sous la mer ou proche du rivage,
- des **éruptions volcaniques**
- des **glissements sous-marins**.

Ils attaquent le littoral avec une force dévastatrice, détruisant la vie et les biens. Les tsunamis inondent rapidement les zones côtières peu élevées ; la pénétration des vagues est plus importante le long des rivières.

Les vagues générées par un tsunami peuvent se succéder pendant des heures le long du littoral. La 1ère vague n'est pas forcément la plus importante. Leur puissance n'est pas comparable avec celle des vagues habituelles, ni même avec la houle cyclonique : **elles sont bien plus énergétiques**. En effet, c'est toute la masse d'eau qui est en mouvement, depuis le fond de l'océan jusqu'à sa surface.

 Ces vagues ne sont pas « surfables » !



Rappel historique

- **Tsunamis avec effets notables**
 - séisme de Lisbonne en 1755 : effets après 7h dans les Antilles,
 - séisme de la Barbade de 1767 (vagues de 0,99 m à Trinité et au François),
 - séisme des Îles Vierges en 1867 : effets en Guadeloupe après 1h15.
- **Tsunamis avec effets mineurs**
 - éruptions et lahars de la Montagne Pelée en 1902, effet après quelques minutes du Prêcheur à Fort-de-France :
 - le 05/05/1902 : 2 m à Saint-Pierre,
 - Le 08/05/1902 : 1 m à Fort-de-France.

Description complète sur : www.tsunamis.fr



Apprenez à reconnaître les 3 signes naturels d'un tsunami

- 1 – Le **tremblement de terre** est l'un de ces signes naturels. Si vous êtes sur une plage et que le sol bouge violemment, un tsunami a pu se former.
- 2 – Les tsunamis peuvent être précédés par une **élévation anormale** ou un **rapide retrait de la mer**.
- 3 – Lorsqu'un tsunami approche, on entend parfois, venant du large, un **grondement** semblable au bruit d'un train.

Un tsunami local peut frapper en quelques minutes

Un tsunami d'origine régionale peut frapper en quelques dizaines de minutes, sans pour autant qu'un séisme n'ait été préalablement ressenti.

Un tsunami d'origine lointaine peut prendre plusieurs heures pour traverser un océan.



Signalisation tsunami

Cette signalisation se met en place dans notre île notamment lorsque les itinéraires d'évacuation ont été définis



Panneau de la zone à évacuer pour les territoires. Un plan d'évacuation accompagne le symbole de la zone de danger.



Le **panneau d'itinéraire d'évacuation** indique l'itinéraire optimisé pour rejoindre un site de refuge vertical.



Le **panneau de site refuge tsunami** indique un point de rassemblement sur les hauteurs dont l'altitude est supérieure à 15m.